

Quelle démarche, quelles exigences aurez-vous pour que ces mesures soient effectivement appliquées, le plus largement possible, avec un élargissement de leurs conditions d'application ?

L'exigence va être, dans un premier temps, de veiller à un strict respect de ces premiers engagements puis d'être également force de propositions quant à la mise en place de dispositifs compensatoires pouvant être amenés à être mis en place compte tenu de l'évolution débridée (et supérieures aux estimations de la DGAC) du trafic aérien. Un panel de citoyens vigilants (faisant appel à des profils experts au besoin) sera constitué à ce titre à Bouaye et qui aura pour mission à la fois de veiller au respect de ces engagements, évaluer annuellement les répercussions positives comme négatives de ces dispositifs et rendre un avis et des recommandations que la parole municipale et notre représentation au sein de Nantes Métropole portera auprès des décideurs du projet. Ces "retours terrains" seront également partagés étroitement avec toutes les communes, acteurs civils et publics sensibilisés à ce défis sanitaire majeur pour que ceux-ci soient portés par le plus grand nombre.

Comment comptez-vous peser pour que votre collectivité et les associations de défense des riverains soient associées à cette procédure envisagée dans la mesure n°11* (méthode de mesures, emplacements, nombre de points ...) ?

Nous souhaitons installer dans différents lieux de la ville des dispositifs d'analyse de l'air. Ces instruments de mesure seront placés aux endroits accueillant en particulier les populations les plus fragiles (écoles, maison de retraite, etc.). Le recueil de ces informations (particules fines et dioxyde d'azote) nous permettra à la fois de faire pression auprès des décideurs du projet mais aussi de communiquer de façon régulière ces informations auprès de la population (sur le site internet de la mairie, via le panneau d'affichage électronique du centre bourg) afin que celle-ci prenne conscience des retombées concrètes et quotidiennes subies et puisse s'emparer avec encore plus de ferveur du sujet. Par ailleurs, parmi l'équipe de "Ensemble décidons Bouaye", nous avons un (des ?) membres d'associations en pointe sur la lutte contre ce projet de réaménagement (Julien est membre du COCETA) qui seront des relais et des mobilisateurs de l'action citoyenne.

Quelle exigence aurez-vous vis-à-vis du gouvernement pour que ces travaux d'accessibilité soient totalement financés par le responsable de la décision ?

Nous demanderons, en concertation avec toutes les communes qui se joindront à cette demande, à ce que toutes les phases du réaménagement fassent l'objet d'un plan de financement précis et détaillé dont l'ensemble des coûts sera adressé, provisionné et assuré par les acteurs privés qui prendront une part stratégique et opérationnelle dans toutes les phases du réaménagement. La puissance publique locale et nationale ne doit pas contribuer à ces travaux voulus par les acteurs privés. Ceux-ci doivent s'acquitter de l'ensemble des coûts d'aménagement et d'exploitation ; coûts initiaux estimés ainsi qu'éventuels débordements budgétaires ou compensations jugées par les instances publiques compétentes. La ville sera vigilante à cette conduite budgétaire exemplaire et n'hésitera pas à faire pression dans des actions de groupe auprès des opérateurs qui ne respectent pas ces engagements rigoureux.

Appuierez-vous une demande d'étude effective de déménagement du site actuel afin de faire face aux enjeux de développement, aux besoins de foncier constructible, de rééquilibrage des territoires et de protection des populations ?

C'est une nécessité que d'appuyer un projet de transfert total de l'ensemble des activités de Nantes Atlantique. Des territoires se sont déjà montrés intéressés par l'accueil de cet équipement avec des possibilités d'accès facilités depuis la métropole nantaise. La densification et l'accueil conséquent de nouvelles populations chaque année dans notre Métropole couplé avec un aéroport qui présente le plus fort taux d'augmentation de trafic de l'hexagone font que cette décision est un impératif vital et relève de la responsabilité que nous avons vis-à-vis des citoyens de leur garantir un cadre de vie sécurisé et sain.